



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dangerosité des médicaments pour traiter l'endométriose et la ménopause

Question écrite n° 32599

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur au sujet de la dangerosité avérée du lutéran et du lutényl, médicaments prescrits pour traiter les symptômes de l'endométriose et de la ménopause. L'Agence du médicament (ANSM) a partagé, le 17 juin 2020, les résultats d'une vaste enquête épidémiologique qui confirme l'exposition à des risques de tumeurs cérébrales pour les femmes traitées avec du lutéran et du lutényl. Ces traitements, suivis en 2019 par plus de 400 000 femmes, multiplieraient par 3 à 4 les risques de méningiomes, voire même par 12 en cas de prise prolongée. Les risques s'avèrent plus accrus encore selon l'âge de la patiente puisque la nécessité d'effectuer une chirurgie intracrânienne pour soigner le méningiome augmente fortement avec l'âge. Plus de deux millions de femmes seraient ainsi susceptibles, en France, de se voir prescrire ces médicaments et de subir alors les effets hautement indésirables et irréversibles qu'ils induisent. Leur dangerosité incarne véritablement un enjeu de santé publique. Aussi, elle souhaiterait connaître les dispositions que son ministère entend prendre afin de garantir la santé des femmes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32599

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 novembre 2020

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6607

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)